

Annexe 4

Pièces justificatives d'une demande d'habilitation et /ou d'agrément

I. Demande d'habilitation

- 1) extrait Kbis du registre du commerce et des sociétés de moins de deux ans ou un journal d'annonce légale de moins de deux ans à condition qu'y apparaissent le nom du responsable, l'objet social, l'adresse et le numéro d'enregistrement au registre du commerce (établissement principal) ;

et extrait Lbis du registre du commerce et des sociétés de moins de deux ans (établissement secondaire) ;

ou les statuts délivrés (*document original*) par le greffe du tribunal de commerce de moins de deux ans faisant mention de l'activité ou des activités au titre desquelles le professionnel demande une habilitation au SIV ;

- 2) contrat signé avec l'autorité de certification pour l'accès par formulaire Web ;
- 3) attestation d'adhésion à l'organisation professionnelle ou d'appartenance au réseau de la marque en cas de rattachement à une convention cadre ;
- 4) pièces justificatives, le cas échéant du mandat.

II. Demande d'agrément

- 1) attestation fiscale (certificat Cerfa n° 3666) valable pour l'année en cours, pour les entreprises qui en disposent, ou à défaut les coordonnées des administrations financières dont relève l'entreprise :

☞ trésorerie du lieu de paiement de l'impôt sur le revenu¹,

☞ service des impôts² du lieu de dépôt des déclarations professionnelles ou de revenus et du paiement de la TVA et de l'impôt sur les sociétés.

- 2) mandat signé pour chaque compte de prélèvement

¹ Pour les entrepreneurs individuels ou les associés des sociétés de personnes soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires agricoles, non commerciaux ou industriels et commerciaux.

² L'adresse de ce service figure en tête des déclarations de TVA, de résultats ou de revenus.